

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot****Mellé (André) - Tome III**

Mellé (André), *Andræas Melleus, Lavallensis, Pareneus, Tremulanus*, c'est-à-dire, né au village du Tremblais, en Parné, au comté de Laval, professait la seconde au collège du Plessis, en l'université de Paris, quand il fut élu procureur de la nation de France au rapport de maître Bardoul, le 10 février 1583, et prorogé pour deux mois le 9 avril, étant alors bachelier en médecine. Son administration fut marquée par l'expulsion du fameux italien de Nole, Jordan Bruno, qui avait attaqué Aristote « par un grand nombre de propositions indigestes » ; et par la location d'un nouveau local pour y renfermer le parchemin. Il prend pour devise : *Non mel nisi apibus*, et la maxime héroïque : *Nemo justus esse potest qui mortem, qui dolorem, qui exilium, qui egestatem timet*. Il revint à Laval, s'y établit avec le titre de docteur de la faculté de médecine de Paris, épousa avant 1602 Renée de Torchard, qui lui apporta en dot la Haute-Chasserie d'Izé, et fut au surplus poète et chroniqueur. Il eut même à ce titre une mésaventure. Claude de Meaulne, seigneur de Rouessé, « pour satisfaire à la curiosité dudit Mellé qui se plaist à la recherche des antiquités de ce pays, et pour s'accommoder à son intention, lui auroit non seulement fait prest mais de plus permis d'emporter jusqu'en sa maison » le testament de Guy VII écrit « de caractères antiques, garni de neuf sceaux pendants », et daté de Lyon, 1265. Mellé montra cette pièce à M^{re} Annibal de Farcy, procureur fiscal du comté, qui s'en empara et fut obligé par sentence du juge des exempts, du 9 août 1614, de le rendre au sieur de Meaulne, intéressé à le conserver comme preuve de ses alliances. André Mellé paya les dépens. Leblanc de la Vignolle cite plusieurs fois ce médecin chroniqueur qui, au dire de la *Croix du Maine* (t. I, p. 20), aurait aussi « écrit plusieurs poèmes françois, soit cantiques ou noëls, traductions de poètes, sonnets de son invention, desquels il y en a, dit-il, quelques-uns d'imprimés. »

Bibl. mazarine, mss. 2.682 A. — Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, t. VIII, p. 179. — Leblanc de la Vignolle, *Commentaires sur la coutume du Maine*, mss. — M. de la Beauvière, *Recherches mss.*, t. I, p. 220, 239 ; t. XX, p. 60-64.